



Montreuil, le 13 juillet 2022

Communiqué de presse

Comité de filière petite-enfance :

Nous refusons que les enfants soient mis en danger !

Il faut revaloriser les salaires, créer des postes et des places d'accueil !

La CGT participe activement au comité de filière petite-enfance dans l'objectif de faire entendre la voix des professionnel.le.s du secteur et gagner sur leurs revendications.

Nous ne sommes pas dupes pour autant : le comité de filière, c'est avant tout une courroie de distribution gouvernementale de la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique). Cette loi, combattue par de puissantes grèves et manifestations, nivelle par le bas la qualité d'accueil des jeunes enfants et dégrade les conditions de travail des professionnels.

C'est en ce sens que la CGT a voté Contre le communiqué proposé par le bureau du comité de filière petite-enfance du 28 et 29 juin dernier.

Outre des modalités de concertation déplorables qui ont annihilé les propositions d'amendements de plusieurs participants, dont celles de la CGT, les propositions du bureau du comité de filière petite-enfance auront des conséquences dramatiques pour le secteur.

Protocole « insertion dans l'emploi-Petite enfance », raccourcissement des VAE d'EJE et d'auxiliaire de puériculture à une durée de 3 mois, suppression de l'épreuve orale du concours FPT des EJE, création d'une nouvelle formation certifiante de niveau 5, reconnaissance des professeurs des écoles comme « aptes à encadrer des jeunes enfants de moins de 3 ans » sans formation complémentaire... la CGT a voté contre une majorité des mesures proposées !

Une résolution passée sous silence : + 183 euros pour toutes et tous les professionnel.le.s de la Petite Enfance

La proposition d'amendement portée par la CGT sur la résolution 1 a été adoptée à la majorité par le bureau du comité lors du bureau du 28 juin. Étrange que le comité de filière n'en fasse pas échos... Il faut dire que la présidente et le secrétaire général du comité ont tous deux voté contre !

Ainsi, « le comité de filière petite enfance appelle également le Ministère de la fonction et transformation publiques à tout mettre en œuvre pour une augmentation immédiate et significative des salaires de l'ensemble des professionnel.le.s de la petite enfance, soit +183 euros nets mensuels immédiatement, à l'image de ce qu'ont obtenu les professionnel.le.s de la petite enfance des PMI et de la fonction publique hospitalière ainsi que la revalorisation significative des grilles indiciaires des cadres d'emplois relevant de la petite enfance. »

Si le gouvernement s'obstine à ne pas revaloriser immédiatement les salaires (et l'augmentation de la valeur du point d'indice ainsi que la nouvelle convention unique, seront largement insuffisantes), la CGT ne manquera pas d'appeler les professionnel.le.s à redescendre dans la rue dès les premiers temps de la rentrée :

- + 183 euros maintenant et revalorisation des grilles indiciaires pour l'ensemble des professionnel.le.s de la Petite Enfance : pleine reconnaissance des qualifications et diplômes !
- Amélioration des conditions de travail : création sans délai de postes d'auxiliaires de puériculture, d'EJE, de puéricultrices... et création de 30 000 places pour accueillir les jeunes enfants ;
- La modification des conditions d'attribution du CMG et l'alignement du reste à charge entre les différents modes d'accueil ;
- Prise en compte de la pénibilité des métiers de la Petite Enfance : départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75 % du salaire des 6 derniers mois.

Pour un véritable service public de la Petite Enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur, pour une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société, la CGT ne lâchera rien !

À l'heure où le scandale des Ehpad privés lucratifs bat encore son plein, la CGT réaffirme que la recherche de profits n'est pas compatible avec un accueil de qualité pour les tout-petits, comme pour nos aînés !